

Familles ukrainiennes

Détenues & séparées à la frontière

JRS Belgium visite les centres de détention pour migrants (centres fermés) chaque semaine. Les familles qui habitaient l'Ukraine, mais dont un membre n'a pas la nationalité ukrainienne se retrouvent souvent séparées quand elles arrivent en Belgique. Les conséquences négatives de cette séparation et de la détention sont évidentes. En les exposant, nous espérons gagner en soutien pour changer la pratique.

PROTECTION TEMPORAIRE À LA FRONTIÈRE

Depuis l'invasion de l'Ukraine, ses ressortissants reçoivent en arrivant dans un pays européen la **protection** dite **temporaire**.

Cette protection peut être demandée par **toute personne ukrainienne** qui résidait en Ukraine lors du début du conflit ainsi que **leur famille**.

L'obligation de **visa** a été remplacée par la présentation d'un **passport ukrainien**, qui permet de passer la frontière.

Dans la pratique, la **protection ne peut pas être demandée à la frontière**.

Lorsqu'une famille arrive à l'aéroport et qu'un **parent ou partenaire n'est pas ukrainien**, possède donc un autre passeport, il pourra **rester coincé et détenu à la frontière**.

Dans certains cas, cette personne sera même renvoyée vers le pays d'où elle a voyagé ou le pays dont elle est originaire, entérinant ainsi la **séparation** malgré une vie familiale bien établie.

L'HISTOIRE DE EMAD

Je suis **Jordanien** mais ça fait 20 ans que je suis un **résident ukrainien**. Ma **femme** et mes **enfants** sont ukrainiens. Après l'invasion russe, on a voulu venir en Belgique, mais ça ne s'est pas passé comme prévu.

Toute ma **famille a été autorisée à passer**, mais **moi**, ils m'ont **arrêté** à l'aéroport et emmené ici en détention. Je pensais pouvoir demander la protection temporaire mais on m'a dit que je ne pouvais que demander l'asile. Je pense qu'ils ont **fait une erreur**. Tout le monde sait qu'on peut trouver refuge en Europe. On dirait qu'on a choisi le mauvais pays.

Ça fait un mois que je suis enfermé. Ma famille vient me rendre visite. Quand ils repartent, **ça m'arrache le cœur**. C'est compliqué pour eux : ils sont à quasi 3h d'ici en transport. J'ai l'impression que c'est **de ma faute**. Que j'ai **créé des problèmes** pour ma famille. Pour mon fils en particulier la **séparation est difficile**. Il demande constamment où je suis. On est en contact par téléphone, mais ce n'est pas vraiment la même chose. Je vis un peu à l'ancienne. J'aime voir les gens en personne, le contact physique.

J'ai reçu comme un **choc mental** en étant enfermé. Je suis assis ici sans en avoir pris la décision, j'ai du mal comprendre. Je ne sais pas ce qui va m'arriver.

NOS RECOMMANDATIONS

Quiconque arrive à la frontière peut demander la protection internationale (l'asile). Il est difficile de comprendre pourquoi il n'en serait pas de même pour la protection temporaire, surtout pour les personnes arrivant avec leur famille. La protection temporaire vient d'une directive européenne qui nulle part ne prévoit de tels obstacles qui ne découlent que de la pratique des autorités. En ce sens, nous recommandons :

- Rendre possible de **demandeur la protection temporaire à la frontière** ;
- Inscrire dans la loi **l'interdiction de la séparation des familles**.

